



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le **09 AVR. 2025**
ID : 062-216204735-20250404-25_02_16-DE

DCM 25.02.16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
4 avril 2025

Date de convocation :
28 mars 2025

Objet :
Mise en vente de véhicules et matériels
appartenant à la Commune

Votes pour : 23
Votes contre : 4
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Laurie LECRINIER – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Éric HEUGUE a donné procuration à Mme Marie-Paule CLAREBOUT ;
- M. Laurent DANIEL a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Stève CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

Membre absent : Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le **09 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250404-25_02_16-DE

DCM 25.02.16

Monsieur le Maire rappelle qu'une commune peut par délibération du conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

N'ayant plus d'utilité dans la configuration de la voirie, Monsieur le Maire propose de procéder à la mise en vente des matériels suivants :

- **Un Tracteur 80 CH** acheté en 2009 pour un montant TTC de 29 888,03 €, vendu 18 000,00 € ;
- **Un Kubota** acheté en 2021 pour un montant TTC de 23 820,00 €, vendu 12 000,00 € ;
- **Une balayeuse désherbeuse** achetée en 2021 pour un montant TTC de 21 000,00 €, vendu 7 200,00 € ;
- **Un bras broyeur** acheté en 2006 pour un montant TTC de 1 560,78 €, vendu 240,00 € ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2112-1 du CGPPP définit le domaine public mobilier et notamment les biens mobiliers présentant un intérêt d'un point de vue historique ou technique.

Faisant partie du domaine privé de la commune, les biens ci-dessus peuvent être cédés sans être déclassés,

Le Conseil municipal décide :

D'approuver la mise vente des biens susnommés ;

De fixer leur prix de vente aux montants susnommés ;

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la vente ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente ;

De mettre à jour son inventaire comptable et physique après la vente de ces véhicules et matériels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
8 avr. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.